

Jeudi 23 avril 2020 – N°3374



Dans le contexte actuel si particulier, la Ligue Ile-de-France de Natation, par l'intermédiaire de la Commission Natation Course, a souhaité maintenir le lien avec les clubs.

C'est pourquoi nous proposons à nos clubs affiliés de participer à un « Web Challenge Vidéo » inédit dans lequel ils devront faire preuve d'originalité (en respectant les règles définies sur le Facebook de la LIFN).

**ALORS TOP DÉPART POUR LE WEB CHALLENGE VIDÉO ET BON COURAGE
A L'ENSEMBLE DES CLUBS !!!**

**Retrouvez le message du
Président de la Ligue Ile-de-France de Natation
Jean-Jacques Beurrier**

ISSN 2679-0718

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20

<http://www.lif-natation.fr> - email : lif@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

MESSAGE DU PRESIDENT JEAN-JACQUES BEURRIER

Bonjour à tous,

Nous sommes entrés dans la 6^{ème} semaine de confinement et nous ne sommes pas encore au temps de nous retrouver au bord d'un bassin.

Bien que nous ayons eu connaissance de personnes ayant contracté ce virus, je vous souhaite de ne pas être atteint ou d'arriver à combattre pour retrouver une santé optimum.

Comme vous le savez, la Ligue reste concentrée sur l'aide aux clubs et vous pouvez contacter toutes les personnes qui y officient dans ce but.

- Les salariés font au mieux pour vous informer, vous aider, sur les moyens juridiques à utiliser pour que votre club sorte de cette crise sans dommage.
Nous avons essayé de donner des informations sur divers sujets, dès qu'une question nous a été posée, après une recherche appropriée.
- Les élus essaient de mettre en place une sortie de crise adaptée aux contraintes et le bureau se réunit une fois par semaine en visioconférence.
Nous restons vigilants sur tous les sujets d'avant crise, comme les violences dans le sport en diligentant plusieurs enquêtes.
Je vous demande de répondre au questionnaire que vous avez reçu. En effet, nous voulons cibler au mieux les aides que nous pourrions vous apporter, directement aux clubs ou aux sportifs. Cette volonté forte sera développée rapidement.
- Les cadres techniques sont en contact avec toutes les disciplines et font en sorte de répondre aux préoccupations de tous les entraîneurs pour des conseils liés au côté sportif, le maintien de la forme des athlètes, mais aussi sur l'avenir et les questions que chacun est en droit de se poser pour monter des projets pour la saison prochaine.

L'ERFAN n'a pas cessé ses activités et se prépare à la sortie du confinement en adaptant les formations avec les mesures à mettre en place pour la santé de tous.

Nous ne savons pas quand nos piscines rouvriront, mais sachez que les entraînements seront sans doute possibles courant juin, en petits groupes. Par contre, toutes nos compétitions sont d'ores et déjà annulées ou reportées jusqu'à mi-juillet. Les contraintes ne nous permettront pas de réunir un nombre important de personnes sur un événement compétitif.

Souhaitons que septembre nous permette de nous retrouver sur des étapes d'eau libre !

En attendant, la commission natation course va vous proposer un challenge vidéo de façon à mobiliser les sportifs de vos clubs et créer du lien entre nous.

**Sans projet, comment garder une motivation !!!
Gardons notre passion pour la NATATION**

Je conclue ce mot d'accueil de notre BO, en remerciant tous ceux qui s'impliquent dans le combat contre cet ennemi invisible et nous souhaite d'être épargnés le plus possible.

Jean-Jacques BEURRIER
Président de la LIFN

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 03 MARS 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
Ligue d'Ile-de-France

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR****MARDI 3 MARS 2020**

Ce compte-rendu a été actualisé avec l'évolution de la crise sanitaire.

Présents : MM. Jean-Jacques BEURRIER, Michel BOUSSARD, Patrick FRADET, Otheman GUERGUADJ, Henri LE JAN et Christian MOMMAILLE

Mmes Fabienne CHARLOPIN, Evelyne CIRIEGI, Christine GRACIOT, Noëlle HAMON, Marieke HOEDTS, Aline MICHELET, Christelle MIGNÉ et Thérèse PHAN

Absents excusés : MM. Lazreg BENELHADJ, Jean BOULANGER, Guy CANZANO, Sébastien DUFRAIGNE, Joël FERRY, Laurent NEUVILLE, Gérard VENEAU et Laurent VIQUERAT

Mmes Christiane CANZANO, Sylvie CAUDRILLIER, Julie EISSEN, Marie-Christine MONGIAT et Marie-Louise VU VAN

Absents : MM. Jean-Loup BOUCHARD, Louis-Frédéric DOYEZ et Mehdi RHAJEM

Mmes Claudie ARNAUD et Marie-Claude GABRIEL

Assistent : MM. Dominique BASSET, Xavier BEHAEGHEL et Jean-Louis SILORET

Introduction du Président de la LIFN

Jean-Jacques BEURRIER fait la présentation de Jean-Louis SILORET – qui sera délégué des clubs à l'Assemblée Générale de la FFN.

Validation des comptes-rendus de comité directeur et des commissions

Jean-Jacques BEURRIER propose la validation des comptes-rendus. Aline MICHELET demande des précisions quant au tableau des résultats du Water- Polo. Les éclaircissements ayant été fournis par Otheman GUERGUADJ, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée Générale de la Ligue 2020

Contrairement à ce qui a été précédemment annoncé par Jean-Jacques BEURRIER l'assemblée générale qui devait se tenir à Vanves

SAMEDI 4 AVRIL à partir de 9h – accueil à 8h30

Salle Henri-Louis Barolet

12 rue Larmeroux

92170 Vanves

est reportée à une date ultérieure en raison du contexte de crise lié au COVID-19.

Validation du bilan financier

Marieke HOEDTS informe de la prise de fonction du nouveau Commissaire aux comptes et de la mise en place du bilan financier.

Globalement, les charges de la Ligue Ile-de-France de Natation sont stables bien que la fin de l'application au profit de la ligue de l'accord INSEP/FFN a généré la mise en place de tarifs plus élevés. L'apport de licences supplémentaires permet une recette qui est revenue à l'équilibre par rapport à il y a 2 ans au global de la région (ligue et comités départementaux).

Concernant les recettes liées aux pénalités d'officiels, Aline MICHELET souligne qu'il serait bon que les Départements et les clubs se penchent sur le manque d'officiels, proposition est faite qu'un bilan soit dressé par la Commission Officiels, si possible.

F.F.N. Assemblée Générale 2020

L'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation tout comme celle de la Ligue Ile-de-France de Natation est repoussée à une date ultérieure. Une communication de date sera faite quand les mesures restrictives en lien avec la crise du COVID-19 seront levées.

Les participations de Jean-Louis SILORET (délégué des clubs suppléant) ainsi que de Thérèse PHAN (déléguée des présidents de comités départementaux suppléante), d'Aline MICHELET, de Patrick FRADET et de Jean-Jacques BEURRIER seront alors requises.

Jean-Louis SILORET souhaiterait plus de communication (échanges avec les CDs, les clubs...) entre les délégués titulaires et les suppléants. Il s'interroge sur le rôle du délégué et sur le montant des licences BB nageurs.

Tour de table des commissions

➤ **Plongeon – Michel BOUSSARD**

Félicitations à Benjamin AUFFRET, médaille d'argent en plongeon synchronisé à 10 m avec Matthieu ROSSET – au Grand Prix FINA de Rostock au mois de février 2020

Bravo aux nouveaux juges régionaux de plongeon : Patrick DAS BOUCAS, Michaël RANAIVOHARI et Didier SIMORRE

Le stage de plongeon qui devait avoir lieu à Aix-la-Chapelle du 6 au 10 avril 2020, n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire (Coronavirus et mesures de restrictions).

Les résultats du Plongeon sont significatifs.

Echéances :

Dimanche 26 janvier 2020 - Trophée de la Ligue Ile-de-France de Natation – Montreuil

Lundi 10 au jeudi 13 février 2020 – Participation des filles du CNAHN – Aix La Chapelle

L'ensemble des évènements sportifs devant avoir lieu à partir de la mi-mars a été annulé en raison des mesures de confinement nécessaires lors de la crise du Coronavirus.

➤ **Water-polo – Otheman GUERGUADJ**

Formation officiels B

Une formation "test" des officiels B de water-polo à l'échelle départementale a été réalisée par le comité départemental des Yvelines sous l'impulsion d'Elisabeth KLEIN (membre de la commission) et de Pascal BOUCHEZ, notre référent territorial.

Cette démarche fait suite aux conclusions de l'état des lieux des clubs d'Ile-de-France de water-polo réalisé la saison passée, mettant en évidence un déficit important d'officiels B dans les clubs de la région.

16 candidats ont participé à cette formation et obtenu leur partie théorique qui doit ensuite faire l'objet d'une validation technique en situation de match.

Ce "test de département pilote" a été très positif tant dans l'organisation que dans la réalisation. Le fait que cette formation soit sous la responsabilité du formateur validé par la LIF, est important. Cela a été un vrai moment de partage d'expérience et de questions réglementaires. Nous souhaitons pouvoir désormais déployer ce modèle de travail auprès des autres comités départementaux pour améliorer la formation des officiels B et reproduire cette dynamique chaque saison.

Formation des entraîneurs en activité

Suite à l'état des lieux réalisé, nombreux sont les clubs qui ont fait état de difficulté de formation pour leurs entraîneurs en activité, dont la moyenne de travail est de 5 à 7 h par semaine et ne leur permet pas de s'engager dans un cursus complet diplômant compte tenu de leurs objectifs ou situation professionnelle.

La commission water-polo va donc mettre en place des demi-journées de perfectionnement pour cette catégorie d'entraîneurs afin de les aider à structurer leur apprentissage auprès des plus jeunes.

Développement de la pratique féminine

Après la rencontre de nos jeunes sportives U15 de la Ligue contre la formation du Cercle 93 en lever de rideau du match de World League de l'équipe de France mardi 25 février, la réunion de préparation au stage à Szentes en Hongrie s'est tenue ce lundi 3 mars. Pour l'occasion, un nouveau modèle de maillot de bain a été conçu et les peignoirs remplacés par des sweats afin de pouvoir porter les couleurs de la Ligue pendant toutes les phases du stage.

L'ensemble des événements sportifs devant avoir lieu à partir de la mi-mars a été annulé en raison des mesures de confinement nécessaires lors de la crise du Coronavirus.

➤ **Nager Forme Santé – Thérèse PHAN**

Un rendez-vous est fixé dans la semaine avec Dominique BASSET et Cyrill HARDY.

➤ **Natation Course et Eau Libre – Lazreg BENELHADJ**

L'ensemble des événements sportifs devant avoir lieu à partir de la mi-mars a été annulé en raison des mesures de confinement nécessaires lors de la crise du Coronavirus, à tous les niveaux de compétition.

➤ **Commission de développement LIFN – Patrick FRADET**

Pour faire suite aux mesures qui ont été prises afin de porter l'action de la Natation Artistique régionale (cf. précédent compte-rendu), Patrick FRADET fait un retour sur l'avancement des concertations entreprises.

	Commission développement Bilan des affiliations et licences LIFN au 2 mars 2020	
---	--	---

Bilan final saison 2018/2019	2017/2018	2018/2019	Delta
Clubs affiliés LIF	211	211	0
Nombre de licences (détail clubs LIF)	57 502	70 623	+ 13 121

Saison 2019/2020
Bilan des affiliations et licences au 2 mars 2020

Comparaison à la date du 2 mars 2020

	2018/2019 2 mars 2019	2019/2020 2 mars 2020	Delta
Clubs affiliés LIFN	209	207	-2
Nombre de licences (hors migration) clubs LIFN	63 252	78 398	+ 15 146

Note :

Actuellement, nous avons enregistré 78 398 licences et 793 migrations, soit 7 775 licences supplémentaires par rapport au total réalisé à la fin de la saison dernière.

1 990 licences sont en attente de règlement, ce qui amène, aujourd'hui, le potentiel d'augmentation réalisable actuellement à **plus de 80 000 licences** (80 388).

Au 2 mars 2020, 132 clubs ont augmenté pour un total de + 18 619 licences, 75 clubs ont un déficit de 4 014 licences par rapport à la même date, la saison dernière.

Félicitations à tous les clubs qui ont fait l'effort de rejoindre la communauté des clubs 100% licences

Bilan départemental**Saison 2019/2020 - Bilan départemental au 2 mars 2020**

	Départements	Affiliations			Licences						
		Nbr de clubs affiliés fin de saison 2018/2019	Nbr de clubs affiliés au 2 mars 2020	Delta	Nbr de licences au 2 mars 2019	Nbr de licences au 2 mars 2020	Delta à date égale	Licence en attente de validation	Potentiel final ACTUEL	RAPPEL SAISON 2018/2019	Delta Tendence
1	CD92-Hauts de Seine	28	28	0	10 330	14 232	3 902	214	14 446	11 673	2 773
2	CD95-Val d'Oise	28	25	-3	5 545	9 240	3 695	187	9 427	7 150	2 277
3	CD94-Val de Marne	24	23	-1	5 882	7 877	1 995	283	8 160	6 079	2 081
4	Franciliens	1	1	0	3	1 364	1 361	-	1 364	127	1 237
5	CD93-Seine St Denis	25	25	0	7 246	8 068	822	1 111	9 179	7 956	1 223
6	CD77-Seine et Marne	28	27	-1	6 227	7 167	940	56	7 223	6 811	412
7	CD75-Paris	22	21	-1	6 885	7 489	604	66	7 555	7 263	292
8	CD78-Yvelines	27	28	1	10 970	11 847	877	17	11 864	12 008	- 144
9	CD91 -Essonne	28	29	1	10 164	11 114	950	56	11 170	11 556	- 386
	Total	211	207	-4	63 252	78 398	15 146	1 990	80 388	70 623	9 765

Parmi les huit Comités Départementaux, six ont déjà dépassé le nombre de licences qu'ils avaient la saison dernière en fin de saison (CD75, CD77, CD92, CD93, CD94 et CD95), et les deux autres devraient prochainement les rejoindre (CD78 et CD91).

Michel BOUSSARD interroge pour savoir si la situation des autres Ligues est connue ou non.

Jean-Jacques BEURRIER annonce que 6 Ligues ont une hausse et que pour sa part, la Ligue Ile-de-France de Natation est à + 23%.

➤ **Animation Territoriale – Evelyne CIRIEGI**

Evelyne CIRIEGI informe le Comité que des Ligues affinitaires sont en demande de reconnaissance de leur statut auprès du Ministère des Sports avec les problématiques que cela peut soulever. Le comité d'éthique a été saisi pour un différent entre la FSGT et les fédérations délégataires.

Il est prévu que lors de la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue, M. Fabien LEFEBVRE (représentant régional Centre) du Colosse aux Pieds d'Argile fasse une intervention. En raison du contexte particulier actuel, et de la mise en suspend de tous les rassemblements, la confirmation de cette participation sera apportée ultérieurement.

Evelyne CIRIEGI informe le Comité Directeur que le Comité d'Ethique a également la capacité d'effectuer une intervention de manière gracieuse.

Jean-Jacques BEURRIER informe le Comité Directeur de sa participation à l'Assemblée Générale du CD93, accompagné de Christelle MIGNÉ. Jean-Jacques BEURRIER fait lecture de son compte-rendu qui est au BO de la Ligue.

Concernant les droits d'utilisation du logo Paris 2024, Jean-Jacques BEURRIER avise le Comité Directeur que celui-ci ne doit pas être utilisé puisque les autorisations requises ne sont pas données. La FFN fera un courrier à ce propos. Evelyne CIRIEGI précise que priorité est donnée au logo des JO de Tokyo.

Sachant que là encore la crise du Coronavirus a justifié le report de l'évènement.

Aide aux sportifs dans le cadre du suivi socio professionnel

Le Bureau propose d'aider un certain nombre de sportifs issus de toutes les disciplines dans le cadre du suivi socio-professionnel initié par la LIFN et assuré par Dominique BASSET, notre DTR.

Celui-ci a été mis en place suite à un suivi auprès de tous les nageurs listés et a eu un certain nombre de réponses.

Certains sportifs n'ont pas pris le soin de renvoyer le questionnaire, nous considérons donc que ceux-ci n'expriment pas de besoin particulier en termes de soutien.

Dominique BASSET, en lien avec ses collègues des différentes disciplines, a donc établi cette liste en faisant le parallèle avec les résultats sportifs.

Le comité directeur valide donc la liste suivante:

Axel REYMOND (double champion du monde sur 25km), Laura et Charlotte TREMBLE (qualifiées en duo aux JO de Tokyo), Thibaut CAPITAINE (participation aux championnats du monde 2019), Gaëlle et Sofia BOULOUKBACHI (7ème championnat d'Europe et qualifiées dans l'équipe de France pour le TQO), Jade GILLET (CNAHN INSEP).
Christelle MIGNÉ insiste sur le caractère prioritairement social de ce soutien.

Questions diverses

Evelyne CIRIEGI informe le Comité Directeur que des changements de considération de statut des dirigeants de structures associatives sont à l'ordre du jour.

Aline MICHELET fait un retour sur l'action entreprise auprès des clubs, ayant pour objet la formation sur l'handi-natation. Sur les 207 clubs interrogés, 31 réponses ont été transmises à la Ligue.

25 clubs sont intéressés par une formation Handisport et 24 pour une formation traitant du sport adapté.

Il est néanmoins apparu surprenant, durant ce questionnement, que les clubs relevant du dispositif des C.A.F. n'aient pas répondu.

Une sensibilisation est donc envisageable auprès des dirigeants de clubs. Noëlle HAMON informe que l'ERFAN a une formation planifiée sur le handisport et le sport adapté.

Fin de séance 21h12

Information post-Comité Directeur

Depuis le 17 mars 2020, une crise sans précédent touche la France. En conséquence, l'ensemble des activités sportives de la Ligue sont suspendues.

La reprise des activités sportives de la Ligue sera soumise à l'approbation du Ministère des Sports et de la Fédération Française de Natation.

De même, les Comités Directeurs qui devaient avoir lieu le 21 avril 2020 et le 23 juin 2020 à 19h00 sont annulés et reportés à une date ultérieure.

la Secrétaire générale
Christelle MIGNÉ

le Président
Jean-Jacques BEURRIER



**Communiqué de presse
Jeudi 16 avril 2020**

Au terme du Bureau Fédéral qui s'est tenu une nouvelle fois en visio mercredi 15 avril, et au regard du discours du Président de la République de lundi, les décisions suivantes ont été prises :

- annulation des championnats de France jeunes (Trophée Lucien Zins) qui devaient se tenir à Pau du 8 au 12 juillet
- annulation des championnats de France open d'été à Dunkerque du 18 au 23 juillet
- pour ce qui est de la coupe de France et critérium de natation estivale en Pays de Loire les 29 et 30 août, le Président de la commission natation estivale a quitte le bureau pour prendre la meilleure décision en lien avec les 5 présidents de ligue concernés
- en accord avec le Président de la commission water-polo, aucun titre de champion de France ne sera décerné. Une note très précise est en préparation sur cette discipline
- en accord avec la Présidente de la commission natation artistique, l'événement envisagé en juillet en remplacement de ceux précédemment annulés n'est plus d'actualité
- pour la discipline du plongeon, les championnats de France été 2020 n'auront pas lieu pour cette saison
- pour l'eau libre, les circuits Coupe de France et EDF Aqua Challenge sont retravaillés en lien avec les organisateurs pour éviter toute épreuve avant la mi-juillet.

Nouveau bureau directeur dans 15 jours.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
Ligue Ile-de-France



En complément des décisions fédérales, les championnats de water-polo Ile-de-France sont également définitivement terminés. Voici les classements finaux pour la saison 2019/2020 qui sont arrêtés au 13 mars 2020. Aucun titre de champion ne sera décerné pour 2019/2020 et il n'y aura aucune descente en division inférieure.

Nationale 3

ST DENIS US et AS VAL D'OISE ont la possibilité de monter en N2 pour la saison 2020/2021.

Engagements à confirmer avant le 15 mai 2020.

Pas de descente.

1. ST DENIS US
2. AS VAL D'OISE
3. CN NOISY LE SEC (2)
4. AS CHELLES
5. RACING CF (2)
6. AS MONTGERON WP
7. US CONFLANS
8. LIBELLULE PARIS
9. CN LIVRY-GARGAN (2)

1^{ère} Division Régionale

Le SCN CHOISY LE ROI (2) a la possibilité de monter en N3 pour la saison 2020/2021.

Pas de descente.

1. SCN CHOISY LE ROI (2)
2. CERGY PONTOISE NAT.
3. CNO ST GERMAIN
4. SCM CHATILLON
5. AAS SARCELLES
6. O.GARENNE COLOMBES
7. EN LONGJUMEAU

2^{ème} Division Régionale

L'US CONFLANS (2) a la possibilité de monter en 1^{ère} Division Régionale pour la saison 2020/2021.

Pas de descente.

1. US CONFLANS (2)
2. ST DENIS US (2)
3. MONTMARTRE NAT.
4. AS CORBEIL (2)
5. AS MONTGERON WP (2)
6. AS CHELLES (2)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
Ligue Ile-de-France



7. VGA ST MAUR (2)

3^{ème} Division Régionale

WP DU MANTOIS a la possibilité de monter en 2^{ème} Division Régionale pour la saison 2020/2021.

1. WP DU MANTOIS
2. PARIS AQUATIQUE
3. RACING CF (3)
4. O.GARENNE COLOMBES (2)
5. LIBELLULE PARIS (2)

Open Dames

1. MONTGERON WP
2. RACING CF
3. MONTMARTRE NAT.
4. SCM CHATILLON

U17 excellence

1. CN NOISY LE SEC
2. AS VAL D'OISE
3. CN LIVRY-GARGAN
4. TAVERNY SN95
5. SCN CHOISY LE ROI
6. RACING CF
7. AS CHELLES
8. US CONFLANS

U17 honneur

1. AS CORBEIL
1. VGA ST MAUR



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
Ligue Ile-de-France



U15 excellence

1. AS VAL D'OISE
2. CN NOISY LE SEC
3. CN LIVRY-GARGAN
4. SCN CHOISY LE ROI
5. TAVERNY SN95
6. VGA S MAUR
7. US CONFLANS

U15 honneur

1. AS VAL D'OISE (2)
2. ST DENIS US
3. AS CHELLES
4. O.GARENNE COLOMBES
5. CERCLE 93
6. RACING CF
7. LIBELLULE PARIS

U13 excellence

1. AS VAL D'OISE
2. CN LIVRY-GARGAN
3. SCN CHOISY LE ROI
4. CN NOISY LE SEC
5. TAVERNY SN95
6. ST DENIS US
7. US CONFLANS
8. AS DALMATIA

U13 honneur

1. CERCLE 93
2. ANTONY NAT.
3. VGA S MAUR
4. O.GARENNE COLOMBES
5. AS MONTGERON WP (2)
6. RACING CF
7. AS MONTGERON WP
8. AS CORBEIL



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
Ligue Ile-de-France



U11 excellence

1. AS VAL D'OISE
2. SCN CHOISY LE ROI
3. CN NOISY LE SEC
4. CN LIVRY-GARGAN

U11 promotionnel

1. CERCLE 93
2. ST DENIS US
3. TAVERNY SN95
4. AS MONTGERON WP
5. US CONFLANS
6. AS VAL D'OISE (2)
7. SCN CHOISY LE ROI (2)
8. AS CHELLES
9. ANTONY NATATION
10. O.GARENNE COLOMBES
11. CERCLE 93 (2)
12. AS DALMATIA
13. TAVERNY SN95 (2)
14. CN LIVRY-GARGAN (2)
15. RACING CF

INFORMATIONS UTILES

Voici quelques informations complémentaires en espérant répondre à votre questionnement.

Vous trouverez sur le lien suivant le guide explicatif format "Question/réponses pour les entreprises et les salariés" produit par le Ministère du travail. Vous y trouverez au point 28 (page 17) toutes les explications s'agissant de l'activité partielle.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/coronavirus_entreprises_et_salaries_qr_17032020.pdf

S'agissant du chômage partiel, il est bien entendu encouragé pour éviter tout licenciement et faciliter une reprise rapide de l'activité. Ce dispositif est simple : l'employeur verse à son salarié une indemnité de 70% du salaire brut hors prime qui n'est pas soumise à charges sociales sauf CSG/CRDS (6,7%). En contrepartie, l'entreprise peut recevoir un remboursement à hauteur du SMIC (8,04€/h). La Ministre du Travail a annoncé qu'un décret à paraître demain 17 mars devrait relever ce montant jusqu'à 4,5 SMIC. Il a été précisé que la date de demande sera la date de prise en charge. De même, les salariés en forfait annuel en jours pourront être concernés. La demande de chômage partiel est valable pour une période de 6 mois.

Pour rappel, les motifs de recours à l'activité partielle permettent de couvrir pratiquement toutes les situations pour lesquelles les entreprises connaissent une baisse d'activité (conjoncture économique, sinistre, intempéries de caractère exceptionnel, ou autre circonstance de caractère exceptionnel).

Ensuite, sur les délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, le paiement des charges sociales est reporté de 3 mois (délai reconductible). En outre, les partenaires sociaux AGIRC-ARRCO se réunissent demain pour décider d'un report des échéances de cotisations.

Afin que vous trouviez un maximum de réponses à vos interrogations, vous trouverez ci-dessous un lien vers un site internet qui informe de manière aussi précise et exhaustive que possible sur la problématique du chômage partiel.

https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/chomage-partiel-definition-conditions-et-indemnisations#Combien_de_temps_peut_durer_un_chomage_partiel

Espérant que vous pourrez faire face à la situation au mieux, nous restons bien évidemment à votre écoute.

LE CHÔMAGE PARTIEL

QU'EST CE QUE L'ACTIVITÉ PARTIELLE ?

Elle permet à l'employeur d'aller en-deçà des obligations légales et conventionnelles en matière de durée du temps de travail et de ce fait de se décharger en partie de son obligation de donner du travail ainsi que les moyens de le réaliser à ses salariés. Pendant les périodes d'activité partielle, le contrat de travail est simplement suspendu.

Les heures indemnisables correspondent aux heures non travaillées par les salariés, c'est à dire lorsqu'ils n'étaient pas en temps de travail effectif.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ? QUAND LE DEMANDER ?

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif d'activité partielle peut être sollicité par les associations dans le cadre de circonstances à caractère exceptionnel ([article R. 5122-1 du code du travail](#)).

Les salariés qui, tout en restant liés à leur employeur **par un contrat de travail**, subissent une perte de salaire imputable :

- Soit à la fermeture temporaire de l'établissement (ou d'une partie de l'établissement) ;
- Soit à la réduction de l'horaire de travail habituellement pratiqué dans l'établissement en deçà de la durée légale du travail.

Ils bénéficient dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, d'une allocation spécifique qui est à la charge de l'État.

Quand le demander ?

L'activité partielle est une mesure collective. Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- **Fermeture administrative d'un établissement ;**
- **Interdiction de manifestations publiques à la suite d'une décision administrative ;**
- **Absence massive de salariés indispensables à l'activité de l'association ;**

Ex : Si les salariés indispensables à la continuité de l'association sont contaminés par une épidémie rendant ainsi impossible la continuité de l'activité, les autres salariés peuvent être placés en activité partielle.

- **Interruption temporaire des activités non essentielles ;**

Ex : Si les pouvoirs publics décident de limiter les déplacements pour ne pas aggraver l'épidémie, les salariés peuvent être placés en activité partielle.

- **Suspension des transports en commun par décision administrative ;**

Ex : Tous les salariés ne pouvant pas se rendre sur le lieu de travail du fait de l'absence de transport en commun peuvent être placés en activité partielle.

- **Baisse d'activité liée à l'épidémie.**

Ex : Les difficultés d'approvisionnement, la dégradation de services sensibles, l'annulation de commandes etc. sont autant de motifs permettant de recourir au dispositif d'activité partielle.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

La demande d'activité partielle pour votre association doit être faite avant la mise en activité partielle effective sur le portail en ligne : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>.

Lors de votre demande préalable, les principaux éléments à fournir sont les suivants :

- La dénomination de la structure et le SIRET ;
- Le nombre de salariés de l'association ;
- L'effectif concerné par l'activité partielle et le volume d'heures prévisionnel demandé pour la période visée par le chômage partiel ;
- Un RIB indiquant les 8 premiers caractères du BIC ;
- L'avis du Conseil social et économique : Pour ceux qui ont un CSE, il est obligatoire de consulter le CSE sur la question de l'activité partielle qui doit donner son avis. S'il n'y a pas de CSE dans votre association, l'employeur est exempté de cette obligation.

Par principe, l'administration instruit les demandes dans un délai de 15 jours. **Néanmoins, face à la situation, le gouvernement a annoncé une réduction du délai à 48 heures.**

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ?

Pour les salariés

Lorsque les salariés sont placés en position d'activité partielle, le contrat de travail est suspendu mais non rompu. Ainsi, sur les heures ou périodes non travaillées, les salariés ne doivent pas être sur leur lieu de travail, à disposition de leur employeur et se conformer à ses directives, **ni en télétravail**.

Le planning peut être aménagé à raison d'un quota d'heures par jour mais il faudra veiller à ce que l'activité du salarié soit comprise dans cette tranche horaire définie.

Le contrat de travail étant suspendu, les salariés perçoivent une indemnité compensatrice versée par leur employeur. **Cette indemnité doit correspondre au minimum à 70 % de la rémunération antérieure brute** (correspondant à 84% de la rémunération nette) **et peut être augmentée par l'employeur.**

Pour les employeurs

Pour accompagner le versement de l'indemnité, l'employeur bénéficiait jusqu'alors d'une allocation forfaitaire cofinancée par l'État et l'Unedic (Assurance chômage en France) à hauteur du SMIC, soit 8.04 euros par heure pour les structures de moins de 250 salariés.

QUELLES SONT LES HEURES DE TRAVAIL CONCERNÉES PAR L'ACTIVITÉ PARTIELLE ?

L'activité partielle ne couvre que la durée légale du temps de travail, à savoir 35 heures hebdomadaire **MAXIMUM**.

Vous devez répartir, en fonction de l'activité de vos salariés, au mieux les heures travaillées des heures chômées (ex : séance d'entraînement annulée) et l'indiquer de façon claire dans votre demande.

COMMENT S'ORGANISE LE CONTRÔLE DE L'ETAT SUR L'INDEMNISATION ?

Le contrôle peut se faire sur la base des fiches de paie justifiant que le salarié ne répondait pas aux dispositions de [l'article L. 3121-1 du Code du travail](#) (définition du temps de travail effectif).

Toute fraude à l'activité partielle est susceptible d'entraîner des sanctions administratives telles que prévues aux [articles L. 8272-1](#) et suivants et [D. 8272-1](#) du Code du travail.

Cette fiche ne se substitue en aucun cas aux lois et réglementations en vigueur, ni même au conseil d'un spécialiste



Continuité pédagogique des formations

Depuis le début du confinement, afin d'assurer la continuité pédagogique, l'ensemble des formations fédérales et d'Etat se déroule à distance en continuant de suivre les différents rubans pédagogiques.

Les responsables pédagogiques et les formateurs se mobilisent afin que chaque stagiaire puisse avoir accès aux différents contenus de cours et se préparer à l'obtention de son diplôme. Les méthodes d'apprentissage sont différentes mais la réussite de chacun reste la priorité.

Les 29 stagiaires en BF1, les 8 en BF2, les 8 en BF4, les 22 en Moniteur Sportif de Natation et les 16 en BPJEPS AAN se concentrent afin de récupérer les contenus de cours sous différents formats, et rendent les travaux demandés en respectant les échéances données.

Le moment des certifications va commencer dans les prochaines semaines. Nous attendons les décisions ministérielles et fédérales sur l'adaptation des épreuves pour chaque diplôme au regard du contexte actuel. L'objectif est que chaque stagiaire proposé à la certification puisse passer ses épreuves avant l'été. Nous échangeons avec les différents organes décisionnaires afin que les meilleures solutions soient proposées.

Formation BPJEPS AAN sur le territoire Grand Paris Sud

L'ERFAN Ile-de-France lance une formation BPJEPS AAN dans son intégralité sur le Territoire Grand Paris Sud. En raison de l'actualité, le début de la formation prévu le 7 mai est reporté au 12 juin 2020 (si les décisions gouvernementales le permettent). Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 12 mai 2020.

Pour accéder à la formation, il faut être titulaire :

- Du Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1) à jour
- Du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour
- Du certificat médical de non contre-indication
- Avoir satisfait aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) qui peuvent être validés de plusieurs façons :
 - * Effectuer un 800m nage libre (en moins de 16 minutes) lors d'une compétition de la Fédération Française de Natation (FFN) avant le premier jour de formation ;
 - * Pour les licenciés FFN, posséder un Pass'compétition de l'École de Natation Française ;
 - * Faire valider son 800m nage libre (en moins de 16 minutes) par un organisme indépendant, l'ARFA.

Les renseignements et le dossier d'inscription sont dans le lien suivant : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5547.pdf>



CONFÉRENCE CULTURE SPORT

LE CONFINEMENT : MAINTENANT ET APRÈS POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Suivi et accompagnement des sportifs confinés -
Le retour à la perf

INTERVENANTS

ANAËLLE MALHERBE

Psychologue du sport et préparatrice mentale (Pôle performance - INSEP)

CLAIRE CALMELS

Chercheuse en Neurosciences cognitives (Laboratoire SEP - INSEP)

OLIVIER MAURELLI

Préparateur physique EDF de volley et de handball

CHRISTOPHE KELLER

Responsable de la cellule de préparation physique et de réathlétisation du CREPS PACA (site d'Antibes)

ORIANNE LOPEZ

Docteur en médecine physique et de réadaptation



28 avril
2020

14h30 à 15h30

www.insep.fr



